

Bulletin de nouvelles Justice pour mineurs

DCI
DEI
DNI

décembre 2009

□ www.defenceforchildren.org □

No. 18

Dans cette édition:

(veuillez cliquer sur le titre pour un accès direct)

- **Editorial**
- **Lettre de Laetitia van Haren, Directrice Exécutive de DEI**
- **Les filles en détention: les oubliées de la justice pour mineurs**
- **La participation des enfants et la justice pour mineurs - Rapport du Symposium pour le 30ème anniversaire de DEI**
- **DEI-Italie parle haut et fort de la détention des mineurs dans les pays en développement**
- **Justice pénale pour mineurs et Justice réparatrice**
- **Nouvelles publications DEI**

Editorial

A l'occasion de cette dernière édition de l'année, nous avons décidé de consacrer notre principal article au problème des filles en détention. De plus en plus de filles se retrouvent en conflit avec la loi, mais les discussions au sujet de la justice pour mineurs restent généralement concentrées sur le délinquant masculin et ses besoins. Nous espérons que cet article serve de point de départ à une discussion plus large sur la situation spécifique des filles en conflit avec la loi; une discussion indispensable de nos jours.

Les autres articles de cette édition nous informent sur les résultats des trois conférences majeures sur divers aspects de la justice pour mineurs qui ont eu lieu dans le monde dans le courant du mois de novembre: Le symposium "La participation de l'enfant dans la justice pour mineurs", qui s'est tenu à Genève, les 19 et 20 novembre à l'occasion du 30ème anniversaire de DEI; le Premier Congrès Mondial sur la Justice Réparatrice pour Mineurs, organisé par la fondation Terre des Hommes du 4 au 7 novembre à Lima, Pérou (participation des sections latino-américaines de DEI); et la conférence sur "Les enfants, la justice, la sécurité sociale : perspectives 20 ans après l'adoption de la Convention sur

les droits de l'enfant", organisée par le BICE à Milan, les 4 et 5 novembre dernier, à laquelle DEI-Italie a été invitée à intervenir.

Dans cette édition, nous sommes également fiers de présenter les nouvelles publications de DEI, parues lors du symposium à l'occasion de notre 30ème anniversaire: un rapport sur les stratégies adoptées par la société civile en vue d'éliminer la violence contre les enfants dans les systèmes de justice; un rapport sur l'éducation dans les centres de détention; et le livre "DEI: Une Histoire de Droits de l'Enfant en Action", qui offre un voyage fascinant à travers l'histoire et les origines de DEI.

Mais avant tout, la directrice exécutive sortante de DEI, Laetitia van Haren, partagera avec nous quelques réflexions sur ses presque deux années passées à la tête de l'organisation.

L'équipe du Programme de Justice pour Mineurs du Secrétariat International vous remercie tous pour votre soutien durant cette année et vous souhaite une bonne année 2010!

Lettre de Laetitia van Haren, Directrice Exécutive de DEI

Chers amis, le temps passe trop vite, je l'ai dit en septembre et je le répète aujourd'hui. Le symposium sur la participation de l'enfant dans la justice pour mineurs, qui a eu lieu les 19 et 20 novembre à l'occasion du 30ème anniversaire de DEI, est déjà terminé; les publications ont été lancées et postées sur le site internet, et nous suivons actuellement l'EPU dans les pays dans lesquels nous avons des sections: R.D. du Congo, Côte d'Ivoire, Albanie et Costa Rica.

Le symposium a servi de point de départ à une réflexion plus profonde touchant tout le mouvement sur le droit des enfants en conflit avec la loi d'être écoutés et de participer. Faisant suite à la toute nouvelle Observation Générale no.12 dans laquelle le Comité des droits de l'enfant donne des indications concernant l'application de ce droit (également article 12 de la Convention) dans divers environnements, nous voulions commencer notre réflexion sur ce droit dans le cadre de la



Laetitia van Haren

justice pour mineurs. En partant de la meilleure compréhension possible de l'application du droit des enfants en conflit avec la loi d'être entendus, nous pourrions établir des outils de communication et de plaider afin de promouvoir et de défendre ce droit. Le droit des enfants en conflit avec la loi d'être entendus et de participer dépendra en grande partie d'un climat général de respect pour l'opinion et les sentiments des enfants, raison pour laquelle nous associons cette réflexion à celle sur la meilleure façon d'engager les enfants et les jeunes dans la promotion de ce droit pour les enfants en conflits avec la loi. Rifat Kassis, notre président, a rédigé un discours sur ce thème, une réflexion qui peut tous nous servir de point de départ. Vous pouvez télécharger le discours complet sur notre site internet ([cliquer ici](#)). Je vous conseille également de vous rendre régulièrement sur notre site internet pour découvrir de nouveaux documents de référence et des informations utiles sur le sujet de la participation de l'enfant dans la justice pour mineurs et sur la meilleure façon d'engager les enfants et les jeunes dans la promotion de l'application de ce droit pour les

enfants en conflit avec la loi. J'espère de tout cœur qu'une communauté de pratique - un groupe thématique basé sur la communication par internet - sera créée et prendra la tête du mouvement sur le thème de la participation de l'enfant dans la justice pour mineurs et pour la justice pour mineurs en vue d'approfondir ce sujet de la meilleure approche possible et avec des objectifs clairs. Notre but est donc non seulement de comprendre ce droit, mais aussi de promouvoir son application pour les enfants en conflit avec la loi.

Le 31 décembre prochain, je vais abandonner mes fonctions de directrice exécutive du Secrétariat International de DEI. Je vous remercie tous pour la merveilleuse et significative aventure à la recherche de la justice pour les enfants en conflit avec la loi dans laquelle nous nous sommes embarqués ensemble et qui, j'en suis sûre, continuera même si je ne suis plus à la barre du SI.

Mme Ileana Bello me remplacera à partir de janvier 2010. Je lui souhaite bonne chance et je vous encourage à la soutenir comme vous m'avez soutenu tout au long de mon mandat.

Les filles en détention: les oubliées de la justice pour mineurs

de Kate Stevenson, Assistante chargée du Programme de justice pour mineurs

Autant les enfants ne doivent pas être traités comme des «mini adultes», autant les filles ne doivent pas être considérées comme une variation d'un défaut masculin dans le système de justice pour mineurs. Bien que les deux sexes aient souvent subi des abus et des mauvais traitements dans leur passé, il faut impérativement souligner les expériences et les besoins spécifiques des filles lors des discussions sur le système de justice pour mineurs.

L'une des caractéristiques souvent constatée chez les filles en détention est un lourd passé d'abus émotionnels, physiques et/ou sexuels. Bien que

beaucoup de garçons en détention aient également souffert d'abus de ce genre, les études disponibles à ce sujet démontrent clairement que ces abus touchent davantage les filles dans le système de justice pour mineurs. Par exemple, dans une étude réalisée dans quatre comtés de l'Etat de Californie, 92 pour cent des filles détenues reconnaissent avoir souffert de quelques formes d'abus dans leur passé. L'Oregon Social Learning Center aux Etats-Unis signale que ce type d'abus correspond à une probabilité plus grande d'être arrêté pour des crimes violents, un lien qui n'a pas été démontré dans le cas des détenus garçons.

Les filles en détention: les oubliées de la justice pour mineurs (suite de la page 2)

Selon le Bureau Quaker auprès des Nations Unies les infractions les plus courantes dans le monde entraînant l'arrestation des filles, sont celles qui impliquent une violence sexuelle, comme la fuite de chez-soi ou de la famille d'accueil suite à des violences domestiques. D'autres raisons expliquant les arrestations sont les crimes liés à des violences sexuelles tels que la prostitution ou le trafic du sexe, touchant généralement plus les femmes. Par ailleurs, la détention des filles mineures est souvent causée par le délit de statut (tel que errer dans les rues de nuit) et les violations techniques (non respect des conditions de probation).

En effet, Lennsen et al. révèlent dans leur étude sur les filles en détention que "de multiples relations sexuelles dès le plus jeune âge, l'abus de substances, la fuite et l'absentéisme sont des comportements à risque dans le développement de la délinquance des filles mineures. Dans la plupart des cas, il n'y avait pas d'antécédents judiciaires."

On doit, à la lumière de cette constatation, se demander: Les filles reçoivent-elles un suivi psychologique et sont-elles prises en charges durant leur détention, et cherche-t-on des mesures de diversion adéquates à la lumière de leurs délits? Malheureusement, il y a un manque de sources disponibles à ce sujet, mais on peut supposer que la réponse à ces deux questions est non.

Dû à la particularité de leurs histoires, des efforts spécifiques doivent être entrepris pour protéger les filles de la violence de genre et de la discrimination dans le système judiciaire. Le Bureau Quaker auprès des Nations Unies exprime de nouveau son inquiétude concernant, en particulier, la fréquence à laquelle les filles sont détenues avec des prisonnières adultes et leur exposition à la violence de genre, de même que le manque d'attention porté aux filles lors des décisions relatives à la détention préventive, aux opportunités d'éducation et de travail, à la prestation de soins de santé et aux droits de visites.

D'après un rapport publié en 2003 par Human Rights Watch sur les abus contre les enfants détenus au nord du Brésil, les filles "manquent souvent de soins médicaux de base et ont moins d'occasions consacrées aux exercices, passe-temps et autres activités que les garçons." En plus d'avoir droit à des passe-temps non actifs et 'féminins' tels que la couture au lieu d'exercices comme proposés aux garçons, les détenues brésiliennes n'ont pas accès à des examens gynécologiques de routine ni, en cas de besoin, à des soins prénataux.

Les situations inquiétantes dans lesquelles les filles en détention se trouvent appellent clairement à mener davantage d'études sur leurs besoins spécifiques, qui comprennent entre autres un suivi psychologique, une thérapie dans le cas d'abus subit dans le passé, une attention médicale spécifique, et de meilleures opportunités pour l'émancipation pédagogique et professionnelle.

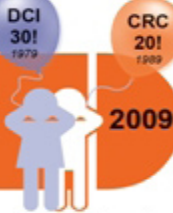
SOURCES

Human Rights Watch. Cruel confinement: abuses against detained children in Northern Brazil. Vol. 15 no. 1 (B), avril 2003.

Lennsen et al. "Girls in detention: what are their characteristics? A project to explore and document the character of this target group and the significant ways in which it differs from one consisting of boys." *Journal of Adolescence* 23:3 (juin 2000): pp. 287-303.

Sherman, Francine T. *Detention Reform and Girls: Challenges and Solutions*. Baltimore, Md.: Annie E Casey Foundation, 2005.

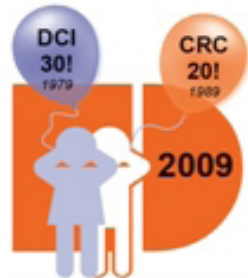
Le Bureau Quaker auprès des Nations Unies. "Violence against girls in detention." Soumis à l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants. 29 mars 2005.



RAPPORT DU SYMPOSIUM

DEI célèbre son 30ème anniversaire avec un Symposium sur les droits de la participation et sur la justice pour mineurs

de Anna Volz, DEI - Secrétariat International



We celebrate... but the struggle continues

Cliquez ici pour télécharger le rapport du symposium en anglais (format pdf)

www.defenceforchildren.org

Des défenseurs des droits de l'enfant, des magistrats, des universitaires, des praticiens et des professionnels se sont réunis pour participer au symposium intitulé "La participation de l'enfant et la justice pour mineurs" à l'occasion du 30ème anniversaire de DEI, les 19 et 20 novembre 2009 à Genève. Ce groupe composé de divers experts a partagé ses idées, ses stratégies et ses expériences, tant juridiques que pratiques, sur le thème de la participation de l'enfant dans les problèmes liés à la justice, mais également sur le plaidoyer et le lobbying à adopter pour améliorer les systèmes de justice pour mineurs.



Nous vous invitons à lire non seulement le résumé du symposium ci-dessous, mais également le rapport complet (*disponible ici en anglais*), qui comprend une analyse de la directrice exécutive de DEI, Laetitia van Haren sur les prochaines étapes à aborder.

Susciter l'intérêt des jeunes pour le plaidoyer et le lobbying sur les droits de l'enfant et la justice pour mineurs

Les enfants et les jeunes ont le droit de donner leur avis sur tous les problèmes qui les touchent, y compris ceux liés à la justice pour mineurs et à la prévention de la délinquance juvénile. A l'heure actuelle, dans le monde entier, une panoplie d'expériences participatives utilisant différentes méthodologies sont entreprises; plusieurs sections nationales de DEI implémentent d'ailleurs de tels programmes.

DEI-République Tchèque et DEI-Ile Maurice ont partagé leurs expériences sur des projets participatifs (le Parlement des enfants de Prague et une concours d'art à l'Ile Maurice respectivement). Ces présentations ont été suivies par un débat sur l'expérience de la World Alliance of YMCAs/Y'Care International quant à la formation de jeunes défenseurs de la justice pour mineurs et à leur participation à une session du Conseil des droits de l'homme, à Genève en mars 2009. La présentation a souligné non seulement le besoin fondamental d'une formation complète et d'un soutien avant et après la session, mais également l'importance d'un suivi au niveau national au terme de l'événement. Grâce à ce soutien complet, l'expérience participative devient ainsi aussi positive et responsabilisante que possible pour les jeunes concernés.

La doctorante Sarah Field a donné son avis sur les avantages de la participation de l'enfant. Elle souligne que la mise en œuvre du droit de l'enfant d'être entendu est un droit multiplicateur qui profite tant aux enfants concernés qu'à la société en termes de processus et de résultats.

décembre 2009

No. 18

Rapport du Symposium DEI (suite de la page 4)

Au deuxième jour du symposium, l'expert en justice pour mineurs, Bruce Abrahamson, a fait part de son opinion sur le fait d'engager des enfants dans le plaidoyer sur la justice pour mineurs et a souligné l'importance d'élaborer des stratégies visant à des changements au niveau politique. Il a également attiré notre attention sur les aspects éthiques de la participation de l'enfant, et sur le besoin de mettre au point un code de conduite à cet égard. Sa présentation a été suivie par un atelier pratique sur l'utilisation des outils de communication et de plaidoyer, animé par la présidente de DEI-Costa Rica, Virginia Murrillo Herrera.

La participation de l'enfant et le droit d'être entendu dans le système de justice pour mineurs

Une vraie participation de l'enfant nécessite la prise en compte de l'avis des enfants en conflit avec la loi, spécialement dans les systèmes de justice pour mineurs. Ce sujet a été traité par Jean Zermatten, membre du CRC; par André Dunant, ancien juge pour enfants; par Benoît van Keirsbilck, directeur de DEI-Belgique; par Davinia Ovet Bondi, coordinatrice du Groupe interinstitutionnel sur la justice pour mineurs et par Rob van Pagee, expert de la justice réparatrice et de la conférence familiale.

Des expériences tant positives que négatives dans ce domaine ont été échangées avec l'audience. Les experts se sont accordés sur le fait que l'un des défis majeurs du droit de l'enfant d'être entendu dans les systèmes de justice pour mineurs réside dans les compétences et les attitudes des acteurs clés de ce système: les officiers de police, les avocats, les juges, les agents de probation, les travailleurs sociaux, et autres. Leurs compétences peuvent être améliorées et leurs attitudes modifiées grâce à une formation pédagogique. En guise d'exemple, Marianne Vlaming, spécialiste du développement de l'enfant, a énoncé quelques conseils pratiques sur ce que les enfants disent et ce que nous entendons, démontrant

les avantages et les inconvénients du droit de l'enfant d'être écouté dans les salles d'audience. Elle a accentué l'importance de la formation.



Le message principal était clair: malgré les progrès et les améliorations, une vraie participation de l'enfant dans la justice pour mineurs reste un énorme défi. Les enfants en conflit avec la loi ont encore un rôle assez passif et ne comprennent pas toujours "ce qui se passe". Pour reprendre la ligne de raisonnement de Mme Field, les chances de succès du système de justice pour mineurs sont multipliées lorsque le droit de l'enfant d'être entendu est respecté. En d'autres termes, si l'on veut atteindre les objectifs de la justice pour mineurs, il faut écouter les enfants, comprendre ce qu'ils veulent vraiment dire, et respecter entièrement leurs droits.

Des échos qui nous sont parvenus, nous supposons que le symposium a rempli son objectif de devenir le point de départ d'une profonde réflexion mondiale sur le long-terme, en aidant les participants à voir plus clair sur les manières d'avancer dans la réalisation du droit de l'enfant d'être entendu et de participer.



***Conférence de BICE sur la justice pour mineurs
(Milan, novembre 2009)*****DEI-Italie parle haut et fort de la
détention des enfants dans les pays en
développement**

par Pippo Costella, Président de DEI - Italie

Le président de DEI-Italie, Pippo Costella, a donné un aperçu de la situation des enfants détenus dans les pays en développement lors de la conférence internationale "Enfants, prison, sécurité: Problèmes, principes et perspectives."

Durant sa présentation devant un public composé d'étudiants et d'universitaires (dont le fondateur de DEI, Nigel Cantwell), Mr Costella a donné un aperçu de la situation au niveau mondial en se référant à l'Etude des Nations Unies sur la violence contre les enfants, rédigée par le Dr. Paulo Pinero et au dernier rapport du Rapporteur Spécial sur la torture, Manfred Novak. Mr Costella a souligné que la justice pour mineurs représente un indicateur significatif de la situation mondiale concernant l'application des principes et des dispositions proposées il y a 20 ans par la Convention des droits de l'enfant.

Partout dans le monde, les systèmes de justice pour mineurs violent constamment les droits de l'enfant. Le "modèle de développement" utilisé de nos jours se focalise presque toujours

sur des indicateurs économiques, et, selon Mr Costella, c'est la raison pour laquelle les sociétés souffrent. Les pays, les politiques et les gens sont victimes de ce modèle car il ne prend pas en compte les droits de l'homme. L'analyse de Mr Costella a révélé le besoin d'un nouvel engagement politique concret afin d'éviter le risque que le mouvement des droits de l'enfant post-CRC ne devienne une communauté "virtuelle et philanthropique", éloignée des causes et responsabilités qui continuent de toucher directement et indirectement les violations des droits de l'enfant dans le monde.

Le discours de Mr Costella faisait partie du groupe des principaux orateurs. La conférence, qui s'est tenue à Milan, en Italie, les 4 et 5 novembre 2009, coïncidait avec le 20ème anniversaire de la Convention des droits de l'enfant et s'est focalisé sur une analyse approfondie des problèmes actuels liés aux difficultés et inquiétudes de la justice pour mineurs au niveau international et national. Cet événement a été organisé par la Cattolica University, en collaboration avec le BICE (Bureau international catholique de l'enfance).



Site de la
Conférence du BICE
([cliquez ici](#))

Liens intéressants

Site du Premier
Congrès Mondial
de Justice
Réparatrice pour
mineur
([cliquez ici](#))

Document final de
la Déclaration de
Lima sur la justice
réparatrice pour
mineurs
([cliquez ici](#))

www.defenceforchildren.org

Premier Congrès Mondial de Justice Réparatrice pour Mineurs (Lima, Peru, novembre 2009)

Justice pénale pour mineur et Justice réparatrice

de Rose Marie Acha, Coordinatrice régionale de DEI pour l'Amérique Latine

Les sections latino-américaines de DEI ont participé au Premier Congrès Mondial de Justice Réparatrice pour Mineurs, qui a eu lieu en novembre dernier à Lima, au Pérou.

Le Congrès a offert, au niveau international, un espace très important pour partager les réflexions et expériences sur l'application des ressources de la Justice Réparatrice dans le cas d'adolescents qui ont enfreint la loi.

DEI réalise actuellement un projet régional de Justice Pénale Juvénile dans sept pays latino-américains, avec pour but de promouvoir l'application des sanctions socio-éducatives non privatives de liberté et la prévention de la violence exercée par le système pénal.

Lors de la mise en œuvre de ce projet, les sections de DEI ont observé la manière dont certains mécanismes et méthodes de la Justice Réparatrice peuvent être inclus dans le système de Justice Pénale pour Mineurs, afin que ce dernier remplisse au mieux ses propositions socio-éducatives et de réinsertions sociales.

Les ressources de la Justice Réparatrice représentent une bonne occasion de parler de la Justice Pénale

pour Mineurs car elles offrent davantage de possibilités socio-éducatives et reconnaissent la valeur du coupable, de la victime et de la société dans la solution d'une infraction.

Ces ressources sont également importantes pour aider à décongestionner les systèmes de Justice Pénale pour Mineurs, à déjudiciariser les cas et à permettre que les procès judiciaires aient lieu seulement dans les cas les plus graves.

Pour ce qui est du travail opératif, les sections de DEI participant au projet ont essentiellement promu les mécanismes comme la conciliation, la médiation et la réparation du dommage.

Pour DEI, cet ensemble de pratiques et mécanismes de la justice réparatrice fait partie des options socio-éducatives existantes dans le système de Justice Pénale pour Mineurs et il ne faut pas les prendre pour une proposition alternative qui la remplace.

Voici les réflexions et les expériences que DEI a partagé lors du Premier Congrès Mondial, en présentant un exposé durant l'un des ateliers et en participant également à l'atelier organisé par le Groupe Interinstitutionnel sur la Justice pour Mineurs.

décembre 2009

No. 18

Novelles publications DEI

«30 Ans pour Défense des enfants International, 20 Ans pour la Convention des Droits de l'Enfant: l'Essor de l'Action en faveur des Droits de l'Enfant»

Une publication anniversaire spéciale sur les trente ans d'existence de DEI. Faites avec nous ce voyage dans le temps nous permettant de revenir aux premiers jours de la création de cette organisation et de connaître l'histoire de ce mouvement. Vous découvrirez les luttes en faveur des droits des enfants et les extraordinaires progrès réalisés dans ce domaine par les différentes sections nationales de DEI. Même s'il y a encore une longue route à parcourir, célébrez avec nous les progrès obtenus. (sortie novembre 2009)

Commander une copie (copie papier uniquement)

«Mettre fin à la violence contre les enfants dans les systèmes de justice : stratégies pour l'engagement de la société civile dans le suivi de l'Etude de l'ONU»

Ce rapport explore le rôle spécifique des organisations de la société civile dans le suivi des recommandations du Rapport Mondial sur la Violence envers les Enfants traitant plus spécifiquement de l'élimination de la violence dans les systèmes judiciaires (chapitre 5 de l'Etude). Huit exemples d'affaires traitées par des organisations de la société civile illustrent différentes stratégies ou activités pour des interventions concrètes. Ce rapport devrait ainsi aider des ONG souhaitant entreprendre des actions similaires de suivi.

Télécharger le PDF EN FR SP

«L'éducation enchaînée: Les lacunes de l'éducation donnée aux enfants en détention »

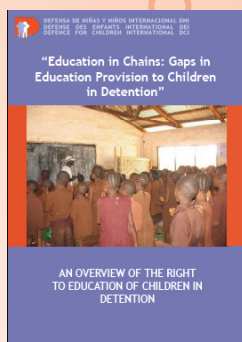
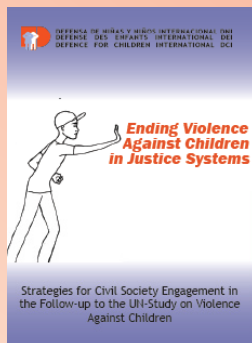
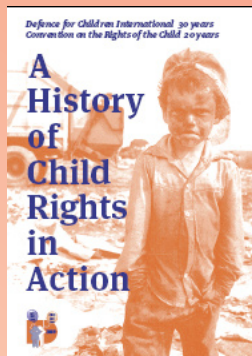
Ce rapport traite du droit à l'éducation des enfants en détention dans treize pays où Défense des Enfants International (DEI) a une présence. Il trouve son origine dans la contribution de DEI à un document spécifique produit par le Rapporteur Spécial de L'ONU sur le Droit à l'Education traitant plus spécifiquement du thème de l'éducation pour des personnes en détention. Les témoignages présentés dans ce rapport mettent en évidence que plusieurs gouvernements ne garantissent pas le droit à l'éducation d'enfants en détention à travers le monde.

Télécharger le PDF EN FR SP

« Manuel de Stratégies de Plaidoyer pour le Suivi du Commentaire Général no 10 sur les droits de l'enfant dans la justice pour mineurs »

Ce manuel a pour but de fournir aux usagers des conseils progressifs pratiques pour des actions de plaidoyer et l'élaboration d'une stratégie au profit des droits de l'enfant dans la justice pour mineurs. Il adapte et exploite des exemples d'actions concrètes déjà réalisées dans le domaine du plaidoyer et illustre la façon dont ils peuvent être utilisés pour assurer un suivi du Commentaire Général N° 10, manuel élaboré par le Comité pour les Droits de l'Enfant qui s'adresse aux gouvernements, sur les droits des enfants dans la justice pour mineurs. Cette publication inclut des plans stratégiques progressifs, des études de cas et des exemples de terrain. Elle comprend également des directives permettant d'aider votre organisation à planifier et coordonner des stratégies avec des partenaires au niveau le plus élevé possible d'une structure administrative nationale.

Télécharger le PDF EN FR SP



décembre 2009

No. 18

Rédaction:

Rose Marie Acha

Pippo Costella

Kate Stevenson

Laetitia van Haren

Anna Volz

.....

Relecture:

Kate Stevenson

Anna Volz

Annelaure Bornand

.....

Mise en page:

Anna Volz

Annelaure Bornand

.....

Traduction:Graciela Lucero Ar-
rua

Nefise Ali Siuleyman

Kate Stevenson

Juvenile Justice Programme Desk
International Secretariat
Case postale 88
CH-1211 Geneva 20

juvenilejustice@dcj-is.org



Veillez SVP noter que les articles de ce bulletin sont des contributions individuelles des sections nationales de DEI et du Secrétariat International, et en tant que telles, elles ne reflètent pas la position officielle des membres du CEI ou du mouvement dans son ensemble.

Président: Rifat Kasim
Présidente adjointe: Les Horne
Présidente adjointe: Agnes
Présidente adjointe: Agnes
Présidente adjointe: William Sparks, Ex-
Présidente adjointe: Krispe, Trésorière.